



# RAPPORT D'ACTIVITES

# 2017

**CCAS**



**Colmar**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar est un Etablissement Public Administratif créé le 1<sup>er</sup> janvier 2011, en lieu et place du Service Action Sociale et Aînés dont il a repris les missions principales.

Le service Action sociale et Aînés de la Ville a été maintenu notamment pour :

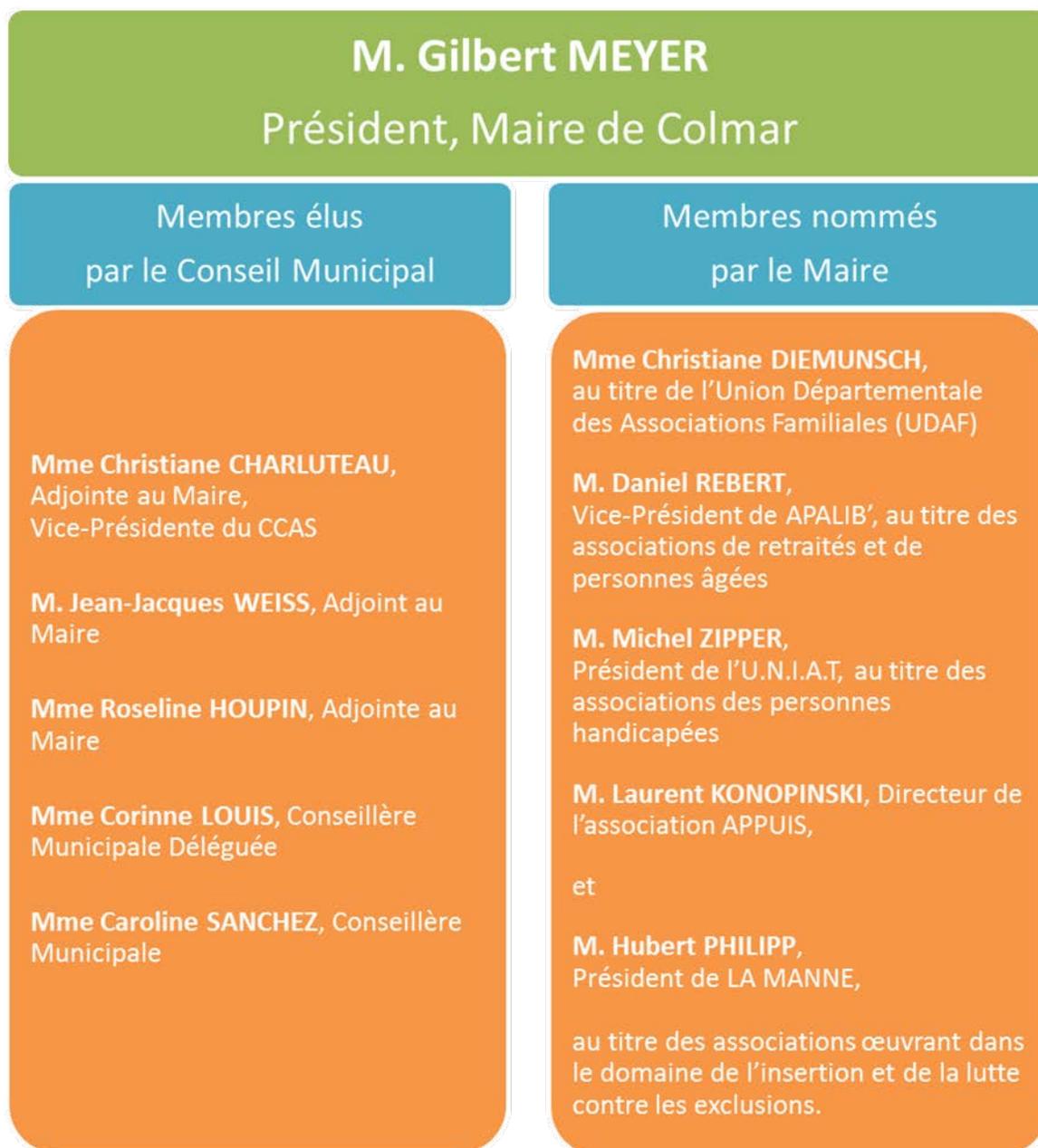
- L'instruction et le suivi des demandes de subvention d'investissement
- La gestion des bâtiments communaux à caractère social
- La mise en œuvre et le suivi des engagements de la Municipalité

Les agents mis à disposition du CCAS assurent ainsi les missions dévolues au CCAS et celles relevant du service d'action sociale de la Ville.

## I. Organisation institutionnelle

Le CCAS est un établissement public administratif, présidé de droit par le Maire.

Outre le Maire-Président, le Conseil d'Administration est composé à parité de 5 membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de 5 membres nommés par le Maire représentant le monde associatif.



Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2017 :

14 mars 2017	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) pour l'année 2016</li> </ul> <p>Information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Avenant à la Convention de partenariat entre le CCAS de la Ville de Colmar et la Mission Locale Jeunes Haut-Rhin Nord</li> </ul> <p>Point n° 1 : Avances sur subventions 2017          Point n° 2 : Subventions 2017 aux associations – 1ère tranche          Point n° 3 : Fête de Noël 2017</p>
20 juin 2017	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Attribution des prestations d'aide sociale locale secours 1er trimestre 2017</li> </ul> <p>Information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Expérimentation d'une aide alimentaire intermédiaire</li> </ul> <p>Point n° 1 : Subventions 2017 aux associations – 2ème tranche          Point n° 2 : Compte de Gestion          Point n° 3 : Compte Administratif          Point n° 4 : Affectation du résultat          Point n° 5 : Budget Supplémentaire          Point n° 6 : Programme de Réussite Educative (PRE)          Divers : Contrat Social Multipartite de la Ville de Colmar</p>
10 octobre 2017	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Attribution des prestations d'aide sociale locale secours 2ème trimestre 2017</li> </ul> <p>Informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Rapport d'activités du CCAS 2016</li> <li>&gt; Bilan Plan Canicule</li> <li>&gt; Avenant transport bus</li> </ul> <p>Point n° 1 : Action Sport Santé          Point n° 2 : Subventions 2017 aux associations - 3ème tranche          Point n° 3 : Convention FSL          Point n° 4 : Débat d'Orientation Budgétaire 2018</p>
5 décembre 2017	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Attribution des prestations d'aide sociale locale secours 3ème trimestre 2017</li> <li>&gt; Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'année 2018 : fourniture de denrées alimentaires à des personnes démunies par l'intermédiaire d'un magasin d'alimentation générale.</li> </ul> <p>Information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Prolongation du partenariat entre le CCAS de la Ville de Colmar et la Mission Locale Jeunes Haut-Rhin Nord par voie d'avenant</li> </ul> <p>Point n° 1 : Budget Prévisionnel 2018          Point n° 2 : Subventions 2017 – Restaurants du Cœur 68</p>

## II. Organisation administrative

Au plan administratif, le CCAS est placé sous l'autorité hiérarchique de la Direction Générale Adjointe des Services à la Population.

Les 22 agents que compte le CCAS, soit 19,8 ETP, sont des agents municipaux mis à la disposition de l'établissement public. Leur statut est identique aux agents de la Ville.

Sur les 22 agents du CCAS :

- 19 sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale
- 1 agent est stagiaire de la Fonction Publique Territoriale (après 3 années en contrat d'avenir)
- 1 agent est embauché en CDI de droit public
- 1 agent est en contrat d'avenir (en remplacement d'un départ à la retraite).

Afin d'assurer un service de qualité aux Colmariens, l'équipe s'est fortement professionnalisée et compte, outre un agent en contrat d'avenir, dans la filière sociale :

- > 2 assistantes sociales
- > 2 conseillères en économie sociale et familiale
- > 2 éducateurs spécialisés
- > 1 adjoint d'animation

dans la filière administrative :

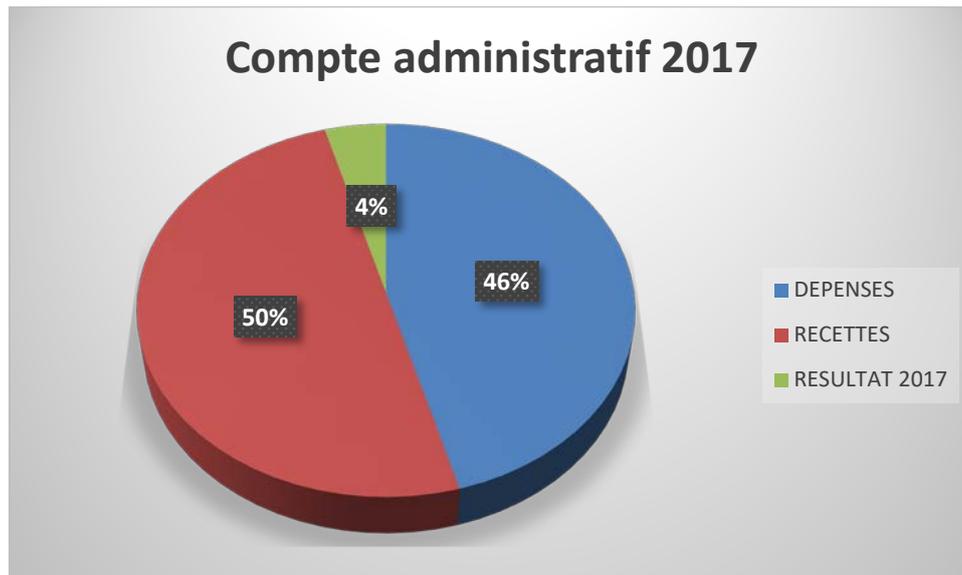
- > 2 attachés
- > 4 rédacteurs
- > 6 adjoints administratifs
- > 1 adjoint administratif stagiaire

Cette professionnalisation est également le fruit d'une politique dynamique de formation.

En 2017, les agents du CCAS ont bénéficié de 264,80 h de formation, soit une moyenne de 12 jours de formation par agent. Cette situation recouvre une réalité très diverse. L'accent a été mis en particulier sur les préparations aux concours de la FPT et sur la professionnalisation des agents recrutés en emploi d'avenir.

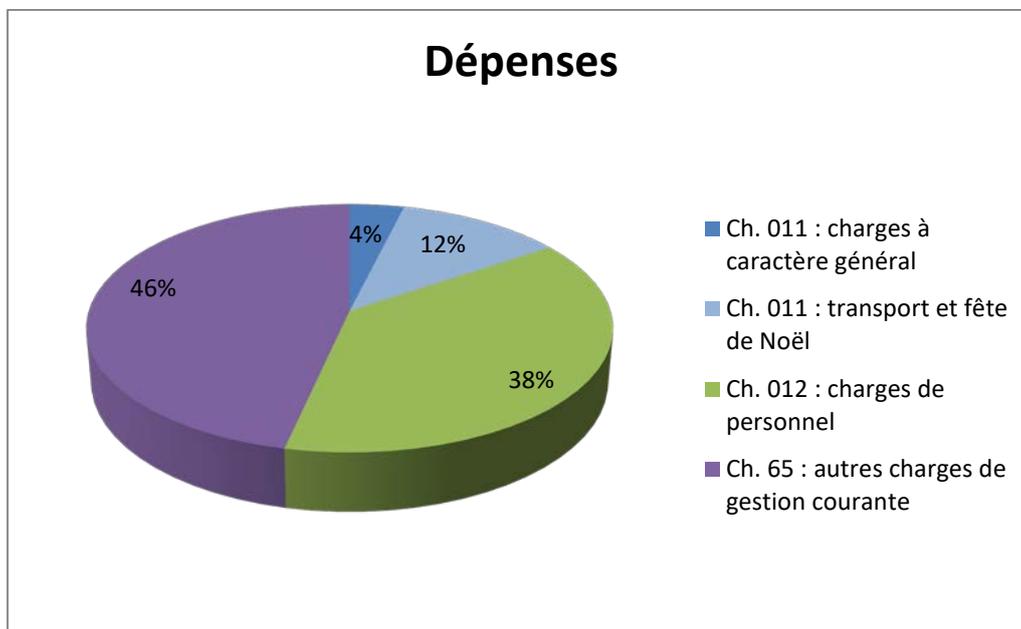
Charges de personnel en 2017 : **762 095 €**

### III. Le budget du CCAS

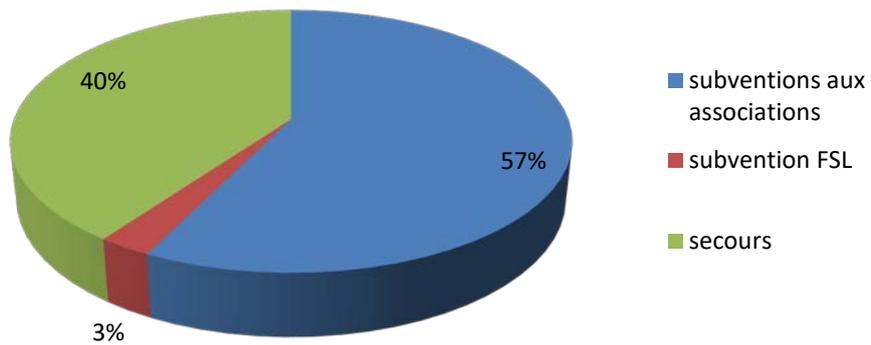


**Résultat** de clôture l'exercice 2017 : **191 257,06 €**

↳ **Dépenses** 2017 du CCAS : **2 007 520,20 €**

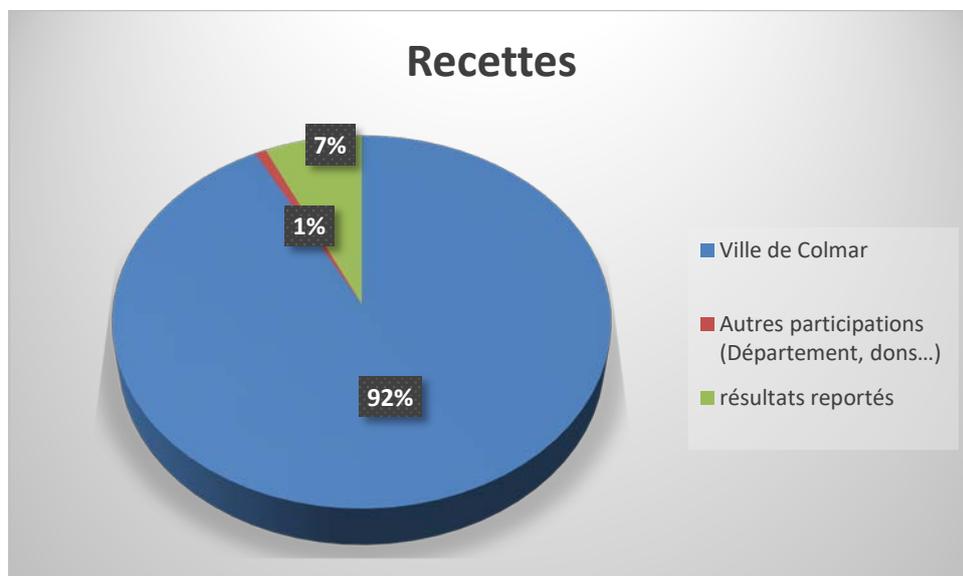


## Zoom sur le chap.65



↪ **Recettes 2017 du CCAS : 2 198 777,26 €**

dont **Subvention d'équilibre de la Ville de Colmar : 2 029 400,00**



# Le CCAS de Colmar

## 3 grandes missions :

- Accueillir et aider les personnes en difficulté
- Agir en faveur des personnes vulnérables
- Soutenir les associations partenaires

# Accueillir et aider les personnes en difficulté

## Le pré-accueil

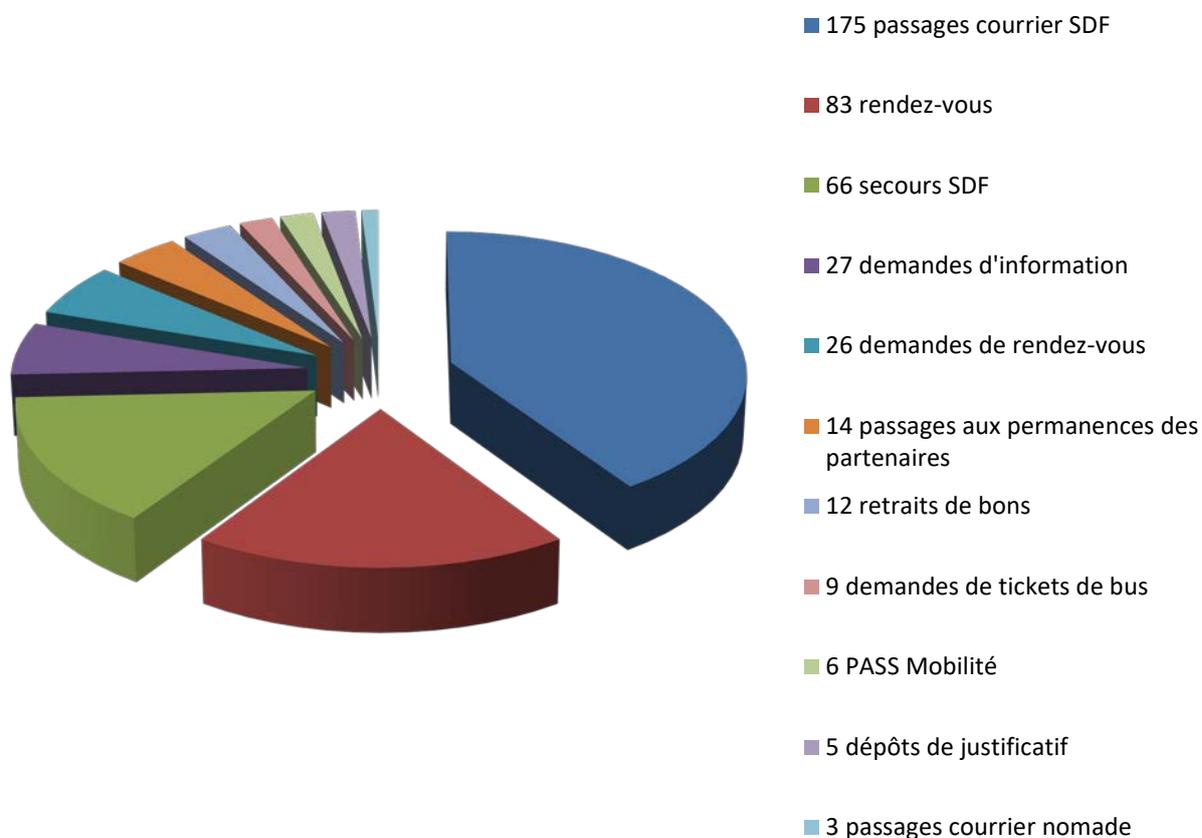
Ce poste est assuré en roulement par les 7 travailleurs sociaux de l'équipe de l'aide locale et par le secrétariat.

Les missions principales de ce poste sont : l'accueil, l'orientation et l'information du public, le guichet d'aide aux personnes sans domicile fixe (bons douche, kit douche, bons pour repas chauds et sandwiches) et l'attribution d'aides diverses telles que les PASS mobilité ou les tickets de bus pour les personnes handicapées. C'est également au pré-accueil que sont distribués les courriers aux personnes domiciliées au CCAS.

Les agents assurant cette mission doivent également gérer les entrées et sorties du public et veiller au bon fonctionnement de la salle d'attente.

**En 2017, le CCAS a enregistré 21 887 passages au pré-accueil.**

### Fréquentation moyenne du pré-accueil : 426 personnes par semaine



## I. L'aide aux personnes en situation de précarité

Le travail effectué dans le cadre de cette mission repose sur 13 travailleurs sociaux très polyvalents. Ils assurent simultanément : l'accueil et l'information du public, l'accès aux droits, le diagnostic social, l'éducation budgétaire et l'octroi des secours dans le cadre de l'entretien d'aide. Pour exercer ces missions, outre les qualités d'écoute et de bienveillance, une bonne connaissance de la législation sociale et du réseau partenarial est indispensable, ainsi que la maîtrise de la gestion budgétaire.

### Typologie du public accueilli

<b>Sexe :</b>	Hommes	57%	Femmes	43%
<b>Age :</b>	18 - 25 ans	8%	<b>Situation socio-professionnelle :</b>	
	26 - 30 ans	11%	RSA	43%
	31 - 40 ans	27%	Salariés	25%
	41 - 50 ans	27%	Chômage	18%
	51 - 60 ans	22%	Handicap/invalidé	6%
	61 - 70 ans	3%	Retraité	4%
	71 - 91 ans	2%	Arrêt maladie	3%
			Sans ressources	1%
<b>Situation matrimoniale :</b>	Célibataires	57%		
	Couples (mariés, concubins, pacsés)	22%		
	Séparés/divorcés	19%		
	Veufs	2%		

**En 2017, 4 985 personnes ont été reçues en entretien** dans le cadre de l'accompagnement social, de la domiciliation et de l'aide administrative.

### A. L'octroi des secours dans le cadre de l'aide locale

La personne est au cœur des missions du CCAS et bénéficie d'une attention particulière, en lui garantissant respect et dignité, en reconnaissant son autonomie, ses capacités et ses besoins. Le service public est ainsi assuré avec neutralité. De plus, le principe d'égalité implique qu'aucune distinction ne soit faite entre les demandeurs quant à l'offre de services.

L'accompagnement personnalisé et la notion de projet global de la personne sont des éléments incontournables de la qualité du service rendu à la personne. Le CCAS a pour mission dans ce cadre de : permettre à la personne accueillie d'accéder à ses droits, réaliser une évaluation globale (sociale, familiale et financière) de sa situation et assurer l'aide de 1<sup>ère</sup> nécessité qui répond aux besoins primaires des personnes démunies (se nourrir, se loger, se soigner...) si la personne répond aux critères d'intervention du CCAS, tels que définis par le Conseil d'Administration.

Afin de se rapprocher des réalités budgétaires du demandeur, le CCAS s'appuie sur l'ensemble des ressources et des charges pour calculer le « reste à vivre ». Le solde correspond à ce qui reste aux personnes pour se nourrir, s'habiller et se déplacer.

L'aide locale du CCAS ne présente aucun caractère systématique. Elle n'a pas pour vocation de compenser une insuffisance permanente de ressources. Le travailleur social devra déterminer avec la personne l'origine de la difficulté (loyer trop élevé, grand nombre de créances à rembourser, difficulté de gestion budgétaire...) et actionner avec elle les dispositifs permettant de rétablir un reste à vivre suffisant : insertion professionnelle, relogement, accompagnement budgétaire, dossier de surendettement ...

## **B. Dispositif de substitution secours-emploi**

Ce dispositif original met l'accent sur la valeur travail. C'est un dispositif qui se substitue aux secours traditionnels. Il offre aux personnes volontaires la possibilité de travailler au sein des services municipaux, par le biais de l'association Manne Emploi, pour payer une charge financière de la vie courante, principalement le loyer ou l'énergie.

L'utilisateur effectue les heures de travail à hauteur de l'aide sollicitée et reçoit une fiche de paye. Le salaire est versé directement au créancier pour couvrir la dette.

### Chiffres clés :

- **33 Colmariens** bénéficiaires du dispositif
- **3 038,51 heures** travaillées
- Coût : **51 973,51 €**
- **13 personnes, soit 39,5 % des bénéficiaires,** ont poursuivi un **parcours d'insertion** avec Manne-Emploi : formations rémunérées, missions de travail, sorties emploi

### **C. Expérimentation d'une aide alimentaire en partenariat avec l'Épicerie sociale Rebond de l'association La Manne**

Depuis de nombreuses années, le CCAS est confronté à des situations de détresse compte tenu du blocage des prestations CAF, qui laisse des foyers totalement dépendants de ces prestations, sans ressources pendant plusieurs mois.

En attendant le rétablissement des droits, le CCAS intervient dans l'urgence par l'octroi de bons alimentaires.

Le problème se pose en cas de suspicion de fraude ou de non-respect des rendez-vous, principalement dans le cadre du RSA, car le CCAS, dans un souci de cohérence avec le Conseil Départemental, n'intervient pas.

Pourtant, l'absence totale de ressources dans certains cas particuliers, jeunes enfants présents au foyer ou usagers isolés et fragilisés par d'importants problèmes de santé, aggrave des situations déjà précaires.

C'est pourquoi, de septembre à décembre 2017, le CCAS a expérimenté une nouvelle forme d'aide alimentaire, en partenariat avec l'association La Manne : ce dispositif a permis aux usagers, provisoirement privés de ressources et pour lesquels aucune aide n'était délivrée jusqu'à présent, d'accéder à l'Épicerie sociale Rebond de la Manne, pour acheter, sous le contrôle de l'association, des produits de 1<sup>ère</sup> nécessité à coût réduit, en attendant le rétablissement de leur situation.

Le CCAS a assuré le financement de ces achats en délivrant un bon par mois et par foyer, d'une valeur de 50 €, pour 3 mois maximum.

Cette aide intermédiaire, ponctuelle et exceptionnelle, a permis de répondre à des situations d'urgence sociale afin d'assurer un minimum vital.

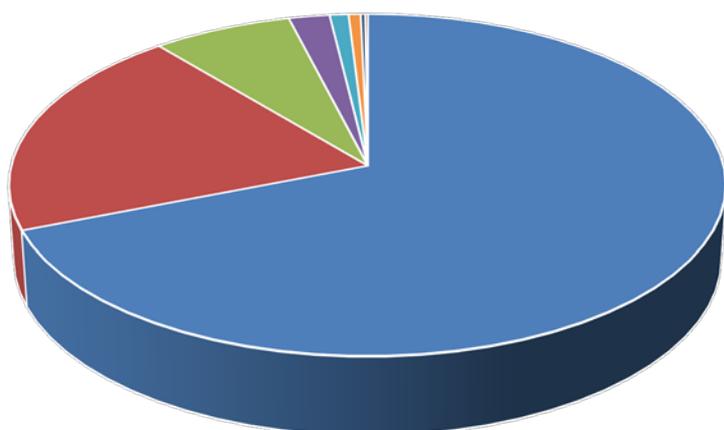
Sur les 4 mois de la période test (septembre-décembre 2017), 13 secours de ce type ont été délivrés pour un montant total de 583,59 €.

Compte tenu de la pertinence de cette mesure, l'action est reconduite en 2018 pour un budget prévisionnel maximum de 3 000 €, prélevés sur le compte 6552 « autres secours ».

### **D. La Commission financière**

Une fois par semaine, la Vice-Présidente et l'ensemble des travailleurs sociaux accueillant du public se réunissent pour examiner les demandes de secours plus complexes, les demandes instruites dans le cadre du dispositif secours-emploi ou les demandes d'aide dans le cadre du dispositif d'accès à l'Épicerie Sociale Rebond.

## Répartition des secours 2017



- Aide alimentaire 238 048 € (69 %)
- Aide au logement 69 094 € (20 %)
- Aide à l'énergie 24 227 € (7 %)
- Aide à la personne 7 066 € (2,05 %)
- Aide au handicap hors transport 3 250 € (0,95 %)
- Aide à l'insertion sociale et professionnelle 2 090 € (0,61 %)
- Aide aux transports (hors personnes âgées et handicapées) 769 € (0,22 %)
- Aide à l'enfance 470 € (0,14 %)

### Chiffres clés :

**96 %** des secours attribués aux personnes en précarité sont **axés sur l'aide aux dépenses de première nécessité** pour un montant total de **331 369 €**.

- L'aide alimentaire : 1 258 usagers  
238 048 €  
69 % des secours attribués
- L'aide au logement : 122 usagers  
69 094 €  
20 % des secours attribués
- L'aide à l'énergie : 151 usagers  
24 227 €  
7 % des secours attribués

## E. La domiciliation

Les CCAS ont l'obligation légale de domicilier les personnes sans domicile stable (hébergées chez des tiers, sous main de justice,...) ou fixe (SDF) présentant un lien avec la commune (action d'insertion, activité professionnelle, lien familial, amical...).

La domiciliation permet aux bénéficiaires :

- de recevoir du courrier
- de remplir certaines obligations et de faire valoir certains droits et prestations.

L'attestation de domicile est accordée pour une durée de 1 an ; elle peut être renouvelée si la personne remplit les conditions.

Un suivi social est proposé et peut être mis en place à la demande du bénéficiaire, dans le cadre d'une démarche volontaire plus globale. Le public rencontré présente des problématiques diverses allant d'une rupture brutale se traduisant souvent par la perte de l'emploi et du logement à une installation dans des phénomènes de désocialisation (rupture des liens familiaux, addiction, problèmes psychiques, psychiatriques, absence de couverture sociale, de revenus...).

### Chiffres clés

#### **682 élections de domicile dont :**

- 408 premières demandes
- 274 renouvellements

**9 074 passages** liés à l'activité courrier

**21 250 courriers** enregistrés et remis aux personnes.

## F. Mise en œuvre de l'action « lutte contre la précarité énergétique » (Agenda 21)

La précarité énergétique est une réalité pour de nombreuses familles qui cumulent faibles revenus et factures énergétiques de plus en plus élevées. Inscrite dans l'Agenda 21 de la Ville de Colmar, l'action n°4 intitulée « Lutte contre la précarité énergétique » vise à accompagner l'évolution des comportements des ménages tout en leur apportant des solutions concrètes pour réduire leurs dépenses énergétiques.

Dans ce cadre, le CCAS a sensibilisé aux bonnes pratiques énergétiques les foyers les plus exposés lors des entretiens d'aides. De plus, afin de démultiplier l'impact de cette action, le CCAS a rencontré les associations assurant un accompagnement social en logement afin qu'ils deviennent eux-mêmes des relais auprès du public accueilli.

Cette démarche s'est accompagnée de la remise de packs « économies d'énergie ». **En 2017**, 33 packs ont été distribués lors d'entretiens individuels au CCAS et 467 packs, dans le cadre d'ateliers collectifs au sein des structures de la Ville et de Colmar Agglomération (Centre socio-culturel Europe et Espace info énergie) et des associations partenaires, soit un total de **500 packs « économies d'énergie » distribués**.

### **G. Le microcrédit personnel**

Le microcrédit personnel est un prêt bancaire destiné aux Colmariens :

- qui ont des difficultés d'accès au crédit bancaire classique du fait de leurs revenus modestes et/ou d'un statut professionnel précaire ;
- qui ont la capacité de rembourser un prêt.

Ces prêts, d'un montant de 300 à 3 000 €, sont garantis à 50 % par le Fonds de Cohésion Sociale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le microcrédit doit permettre de financer un projet, de s'équiper, ou de faire face à un imprévu.

#### Les banques partenaires :

L'association Parcours Confiance de la Caisse d'Épargne d'Alsace et le Crédit Mutuel Bartholdi.

#### Le CCAS accompagne l'emprunteur :

- avant l'octroi du prêt, pour vérifier les conditions d'éligibilité et instruire le dossier sur la base d'un diagnostic budgétaire ;
- après l'octroi du prêt, pour vérifier la régularité des remboursements et aider l'emprunteur à surmonter d'éventuelles difficultés.

#### Le plus du CCAS

Afin de soutenir l'effort budgétaire de l'emprunteur, le CCAS prend à sa charge 50 % du montant des intérêts.

#### Chiffres clés

- **58 demandes** de renseignements sur le dispositif
- **40 personnes** reçues
- **12 dossiers** instruits
- **8 prêts** accordés
  - > 4 pour l'achat d'un véhicule d'occasion
  - > 2 pour financer des équipements ménagers
  - > 2 pour participer aux frais d'obsèques

## H. L'aide administrative

L'objectif du facilitateur administratif est d'aider une personne à gérer ses « papiers courants ». Le classement des documents est généralement la première étape. L'aide à la rédaction des correspondances courantes et la facilitation des contacts et des relations avec les administrations publiques, sont les demandes les plus fréquentes.

**En 2017, 330 personnes ont bénéficié de ce service.**

### La permanence de CRESUS au CCAS

L'association CRESUS accueille, écoute et accompagne les ménages surendettés. Elle agit en faveur de la lutte contre l'exclusion par l'éducation et la formation financière de tous. CRESUS tient une permanence dans les locaux du CCAS une fois par semaine.

Le CCAS travaille en lien étroit avec CRESUS pour la constitution des dossiers de surendettement.

## II. Les autres actions

### A. L'aide au personnel municipal

Le CCAS est amené à recevoir des agents municipaux pour les aider à résoudre des difficultés d'ordre personnel ou professionnel, dans le respect du secret professionnel.

Principaux motifs d'intervention :

- difficultés financières : gestion budgétaire, impayés, surendettement
- aide aux démarches administratives et accès aux droits en rapport ou non avec l'activité professionnelle : santé, invalidité, retraite, prime d'activité CAF
- aide à la recherche d'un logement
- médiation familiale : séparation, divorce.

En 2017, **64 agents municipaux** ont été reçus au CCAS.

### B. Les enquêtes d'instruction à domicile

L'instruction est obligatoire en France et doit être assurée de préférence au sein d'un établissement scolaire. Elle peut cependant être dispensée par les parents à domicile. Dans ce cas, une enquête sociale doit être diligentée dès la première année par la Mairie, afin de vérifier les raisons pour lesquelles ce mode d'instruction est choisi par la famille et s'il est compatible avec l'état de santé et les conditions de vie de la famille. Cette enquête doit être renouvelée tous les 2 ans, jusqu'aux 16 ans de l'enfant.

L'enquête ne concerne pas la qualité de l'instruction qui relève du contrôle pédagogique. Les enquêtes réalisées par le CCAS sont transmises directement à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DA-SEN).

En 2017, le CCAS a réalisé **11 enquêtes** d'instruction à domicile, dont **3 renouvellements**.

### **C. Les urgences**

#### 1. Les incendies

En cas d'incendie, le CCAS accueille les personnes sinistrées afin de les aider dans les différentes démarches (indemnisation par l'assurance, aide au relogement) et à faire face aux besoins les plus urgents, si nécessaire (aide alimentaire, vestimentaire...).

**4 incendies en 2017** : le 4 mars (22 rue G. Clémenceau), le 5 mars (feu de cave 7 rue de Schongau), le 7 avril (5a rue de la Lauch) et le 17 juin (2 rue de Londres)

- › 5 familles sinistrées
- › 4 familles soutenues par le CCAS dans les démarches de relogement.

#### 2. Les enterrements d'indigents

Conformément à l'article L2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire, ou à défaut le représentant de l'Etat dans le Département, pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance.

La commune doit prendre en charge les frais d'obsèques des indigents décédés sur son territoire.

Dans ce cadre, une convention a été passée avec les Pompes Funèbres Générales.

En 2017, **3 enterrements d'indigents** pour un coût total de **2 451,50 €**.

## **D. Le partenariat avec le Conseil Départemental**

### **A. L'accompagnement des bénéficiaires du RSA**

Il s'agit pour la plupart de personnes très éloignées de l'emploi et qui cumulent des difficultés. Pour ces bénéficiaires, les contrats d'engagements réciproques sont axés principalement sur l'accès aux droits et l'aide aux démarches administratives, l'accès et l'accompagnement aux soins ainsi que sur la résolution des difficultés financières et l'aide à la gestion budgétaire.

Le CCAS est par ailleurs engagé, depuis 2015, dans le dispositif d'accompagnement global des bénéficiaires du RSA, en lien étroit avec Pôle Emploi. Dans ce cadre, le rôle du CCAS consiste à aider les personnes à résoudre leurs difficultés personnelles susceptibles d'entraver leur retour à l'emploi.

**Le CCAS a accompagné, en tant que référent social, 256 bénéficiaires du RSA.**

## **B. Dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Le FSL accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour l'accès ou le maintien en logement, ou pour payer des factures d'énergie, d'eau ou de téléphone.

Le partenariat entre le CCAS et le Département est contractualisé par voie de convention annuelle. En 2017, le CCAS a apporté au Fonds une contribution de **25 000 €**. Les agents du CCAS ont instruit **94 demandes** dans le cadre du FSL dont 22 pour le logement et 72 pour l'énergie.

## **E. Le partenariat avec la Mission Locale Jeunes Haut-Rhin Nord Colmar Guebwiller**

La Mission Locale met en œuvre le dispositif « Garantie Jeunes ». Ce dispositif s'adresse à tout jeune en situation de précarité capable de s'engager dans les démarches vers l'emploi ou la formation.

Dans cet objectif, un accompagnement intensif est proposé aux jeunes pour une période d'un an, renouvelable 6 mois.

Cet accompagnement repose sur le principe de l'emploi d'abord, avec des mises en situation professionnelle, et, si besoin, un appui sur des compétences nécessaires à l'insertion professionnelle (lecture, écriture, calcul...). En contrepartie, les bénéficiaires perçoivent une allocation forfaitaire mensuelle de 480 €, qui permet de sécuriser leur quotidien (transports, logement, téléphone...) afin qu'ils se concentrent sur leur parcours d'insertion.

Toutefois, la Mission Locale a constaté que les jeunes avaient besoin de repères pour apprendre à maîtriser leurs dépenses en fonction de leurs ressources. C'est pourquoi, la Mission Locale a sollicité le CCAS pour mettre en place une action de sensibilisation à la gestion budgétaire.

Depuis 2016, une Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CCAS intervient à la Mission Locale pour animer des ateliers sur la gestion du budget. Ce partenariat est formalisé par voie de convention.

L'intervention de la conseillère en économie sociale et familiale a permis aux jeunes :

- d'échanger sur leurs habitudes de consommation
- de prendre conscience des dépenses à prioriser (charges incompressibles) ou à anticiper (charges prévisibles)
- d'être sensibilisés aux conséquences d'une mauvaise gestion budgétaire impayés, frais d'huissier, débit bancaire générant des frais très élevés, risque d'expulsion locative,...
- d'enclencher une démarche responsable et autonome
- d'aborder les notions d'économie budgétaire et d'épargne pour anticiper l'avenir
- de s'exercer à élaborer un budget en équilibre à partir de cas pratiques

En 2017, le CCAS a animé **10 ateliers : 119 jeunes** y ont participé.

## **F. Partenariat avec la Ville de Colmar, l'Association OPPELIA et la Fédération Sports pour tous**

A la demande de l'Agence Régionale de Santé, l'Observatoire Régional de la Santé en Alsace (ORSAL) a réalisé la carte d'identité des 2 quartiers prioritaires de Colmar : Europe-Schweitzer et Florimont-Bel Air.

L'ORSAL a identifié des taux de surpoids et d'obésité supérieurs à la moyenne générale alsacienne et des cas de diabètes deux fois plus fréquents que dans le reste de l'Alsace.

Afin de répondre aux problématiques de santé rencontrées par les habitants des quartiers de la Politique de la Ville, le CCAS, en partenariat avec les services de la Ville (Centre socioculturel de la Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, Direction des Sports, Animation et Vie des Quartiers), l'Atelier Santé Ville porté par l'association OPPELIA et la Fédération Sports pour tous, a mis en place une action collective Sport Santé à destination des publics prioritaires sur l'année 2017-2018.

De septembre 2017 à l'été 2018, le CCAS et les partenaires animent, une fois par semaine, des séances d'activités physiques adaptées, complétées par des séances sur la santé globale (hygiène de vie, confiance en soi...). Des ateliers cuisine sont également proposés toutes les 6 semaines pour permettre aux participants de découvrir, ou redécouvrir, les bienfaits (et les plaisirs) d'une alimentation équilibrée et variée.

Dans le cadre de cette action collective, la participation du CCAS est valorisée par la mise à disposition en alternance de deux travailleurs sociaux une fois par semaine.

Un bilan de l'action collective Sport Santé en sera dressé à l'issue.

## G. Le partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

### **A. La Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX)**

La CCAPEX est chargée d'examiner la situation des ménages menacés d'expulsion et de rechercher toute solution visant à prévenir les expulsions.

Elle formule et adresse des avis et recommandations au bailleur et à l'occupant concernés, ainsi qu'à tout organisme ou toute personne susceptible de contribuer à la prévention des expulsions locatives. Elle se réunit une fois par mois.

Le CCAS participe à cette instance avec voix consultative.

**11 commissions** en 2017 : **341 dossiers colmariens** examinés sur un total de 827.

### **B. Le droit au logement opposable**

En application de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, les demandes reconnues prioritaires et urgentes par la Commission de médiation sont soumises à l'avis des Maires des communes concernées.

Dans ce cadre, le CCAS a instruit **25 demandes** soumises à l'avis du Maire-Président.

### **C. La veille sociale**

Ce dispositif réunit, une fois par mois, les partenaires institutionnels et associatifs concernés par la problématique des personnes sans logement.

L'objectif est de trouver une solution d'hébergement ou de logement adaptée à chaque situation.

# Agir en faveur des personnes vulnérables

## I. Les personnes âgées

### A. L'aide légale

#### 1) L'aide sociale à l'hébergement

Le CCAS réceptionne le dossier et recherche les informations nécessaires à la constitution du dossier (ressources, extraits de compte...). Il convoque les obligés alimentaires et remplit le formulaire d'évaluation de l'obligation alimentaire.

Le dossier complet et signé par l'Adjointe de ressort est transmis au Conseil Départemental pour décision.

En 2017 :

- **127 dossiers** d'aide sociale à l'hébergement
- **297 évaluations** de l'obligation alimentaire effectuées

#### 2) Les demandes d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

Le CCAS vérifie la complétude du dossier avec la personne, le transmet à l'Adjointe de ressort pour signature, puis le transmet à la Caisse des Dépôts et Consignations à Bordeaux.

En 2017, **14 demandes d'ASPA** déposées au CCAS.

### B. Les manifestations conviviales autour de Noël

#### 1) La fête de Noël au Parc des Expositions

Cette fête s'adresse aux personnes de 72 ans et plus. Un spectacle de variétés est présenté dans une ambiance de Noël et un cadeau d'une valeur de 15 €, composé de produits régionaux, est offert.

Un marché à procédure adaptée a été passé nécessitant un avis d'appel public à la concurrence : 9 sociétés ont demandé les pièces du marché et 9 fournisseurs ont déposé des prototypes de colis. La société Jardins d'Alsace, située à Ensisheim, a été retenue à l'issue de la procédure de négociation.

Toute l'équipe du CCAS est mobilisée en amont pour assurer l'organisation de cette manifestation et notamment :

- effectuer les inscriptions
- organiser le transport gratuit par bus (Kunegel) à partir de 20 points de ramassage

et avec l'aide de 60 bénévoles :

- préparer, ranger et nettoyer le hall
- assurer le service et distribuer les cadeaux.

**1 321 personnes âgées de 72 ans et plus** ont assisté à cette fête en 2017.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Poste, les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer reçoivent leur cadeau à domicile. **185** cadeaux ont ainsi été distribués en 2017.

## 2) Dans les maisons de retraite

L'équipe du CCAS organise également les visites de la municipalité dans **4 maisons de retraite colmariennes** : Notre Dame des Apôtres, le Diaconat, la Fondation Ostermann et la Résidence Saint-Gilles, afin de marquer le temps de Noël auprès de celles et ceux qui ne peuvent plus se déplacer. Une animation est donnée dans chaque résidence grâce à la mobilisation de groupes bénévoles et une attention est offerte à chaque pensionnaire.

**380 personnes âgées** sont concernées.

## 3) Noël au CPA et au CDRS

A l'occasion de la Fête de Noël organisée par chacune des résidences, la municipalité est invitée et un cadeau est offert à **643 résidents** des 2 structures.

### Chiffres clés

- **2 529 personnes âgées** concernées
- Coût : **65 000 €**

## C. La lutte contre l'isolement

### 1) Le plan canicule

Le CCAS est chargé de tenir à jour le registre confidentiel des personnes inscrites au plan canicule. Ce registre permet d'identifier les personnes isolées et/ou vulnérables. Chaque année en avril, un pré-contact est effectué par les agents du CCAS afin d'enregistrer les éventuels changements survenus en cours d'année, avant transmission de la liste aux Conseillers Municipaux chargés de contacter les personnes âgées pendant la période estivale. Le fichier national est mis à jour à l'issue de ce pré-contact. Les problèmes recensés par les élus sont centralisés au CCAS, qui se charge des suites à donner.

En cas de déclenchement par le Préfet du niveau 3 « Alerte Canicule », l'association Apamad est missionnée pour contacter les personnes inscrites. Le CCAS est mobilisé en appui en cas de besoin et intervient à domicile si la situation le nécessite.

**177 personnes inscrites** en 2017.

## 2) L'aide à la Téléassistance

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées isolées et de leur permettre de vivre à leur domicile en toute sécurité, la Ville de Colmar participe aux frais d'acquisition ou de souscription d'un abonnement de téléassistance pour un montant forfaitaire plafonné à 120 €. Le CCAS a en charge l'instruction des dossiers.

En 2017, **45 personnes** ont bénéficié de cette mesure pour un budget de **5 400 €**. Cette dépense est imputée sur **le budget de la Ville**.

## 3) Le partenariat avec APALIB

### a) Convention entre APALIB, la Ville de Colmar et le CCAS pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées

Cette démarche partenariale vise à développer et à promouvoir des actions de lutte contre l'isolement, telles que :

- Les visites de convivialité à domicile
- L'aide administrative à domicile « les écrivains du lien »
- La plateforme téléphonique permettant un contact à distance pour les personnes âgées ne souhaitant pas de visite
- La sensibilisation au logiciel « Facilien » pour lutter contre la fracture numérique.

Dans le cadre de cette convention, le rôle du CCAS est de faciliter l'identification du public ciblé, en conformité avec la réglementation. Le CCAS a également participé à la formation des écrivains du lien.

En 2017, 37 bénévoles mobilisés au service de 37 personnes âgées.

### b) La Journée de la Solidarité

Le CCAS a participé au barbecue solidaire organisé au Natala par APALIB, en partenariat avec le Conseil des Sages, en faveur de toutes les personnes âgées isolées. Un beau succès : **300 participants** pour cette 2<sup>ème</sup> édition.

### c) La fête de l'Épiphanie

Organisée chaque année par le CCAS, en partenariat avec APALIB, la Fête de l'Épiphanie a rassemblé une soixantaine de personnes âgées pour déguster les galettes des Rois offertes par la corporation des Boulangers et Pâtisseries de Colmar, en présence des élus de la Ville et des administrateurs du CCAS.

## D. L'aide aux transports collectifs

De nombreuses formules d'abonnements sont proposées aux Seniors par la Trace à un tarif préférentiel.

L'engagement financier du CCAS fait l'objet d'une convention avec Colmar Agglomération et la STUCE.

Année 2017	Engagement Carte Lyric mensuelle 60-69 ans a/c juillet 61-69 ans	Engagement Carte Lyric + Colmar annuelle + 70 ans	Carte dédiée aux personnes âgées à faibles revenus suppression a/c juillet	Dispositif de substitution carnet 10 tickets
Nb de bénéficiaires ou d'abonnements	1 844 abonnements mensuels	1 415 bénéficiaires /an	97 bénéficiaires / an	12 bénéficiaires / an = 29 carnets
Coût annuel 2017 pour le CCAS	15 708 €	119 852 €	10 629 €	218 €
<b>Coût total annuel pour le CCAS : 146 407 €</b>				

## E. La participation citoyenne

Sous l'impulsion de la municipalité, un **Conseil des Sages** a été créé à l'automne 2014.

Instance locale de démocratie participative, le Conseil des Sages a vocation à s'impliquer activement dans la vie de la Cité, à faire remonter les besoins des Seniors, à être force de propositions concrètes et réalisables au service du bien commun.

Le CCAS a en charge toute la gestion administrative de ce Conseil **composé de 49 membres**. Outre les nombreuses propositions émises par les membres du Conseil, des actions sont menées par cette instance très dynamique :

La création d'un guide à destination des Seniors colmariens.

A l'initiative du Conseil des Sages, qui souhaitait rassembler dans un seul document simple et lisible les différentes informations susceptibles de faciliter la vie quotidienne des personnes âgées, un groupe de travail composé de membres du Conseil des Sages et d'étudiantes du GRETA s'est constitué, sous la direction du CCAS.

Le Guide Seniors est paru en avril 2017. Il a été édité en **5 000 exemplaires** et est également consultable sur le site internet de la ville de Colmar avec une mise à jour tous les semestres.

Remise à niveau du Code de la route

En octobre 2017, l'auto-école Larger est intervenue pour dispenser une remise à niveau du Code de la route auprès de **200 personnes âgées**.

### Bénévolat

Participation des membres à la journée citoyenne organisée par la Ville de Colmar, à l'action « Haut-Rhin propre » initiée par le Conseil Départemental du Haut-Rhin ainsi que présence en tant qu'assesseurs dans les bureaux de vote lors des élections présidentielle et législatives.

## **II. La santé**

### **A. Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**

Créé en novembre 2012 sous l'impulsion de l'Agence Régionale de Santé et de l'Association des Maires du Haut-Rhin, le CLSM de Colmar et arrondissement couvre 62 communes. Il est présidé par Mme Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire.

Son objectif est de favoriser l'appropriation des questions de santé mentale par les collectivités et de fédérer autour d'une démarche commune les différents acteurs concernés par la santé mentale, afin de mettre en œuvre les actions concertées visant à favoriser l'intégration dans la Cité des personnes atteintes de troubles mentaux.

La coordination du CSLM est assurée par le CCAS de Colmar en partenariat avec les hôpitaux de Colmar et Rouffach.

Une assemblée générale s'est tenue en novembre 2017 présentant les actions menées telles que le Contrat Social Multipartite, le projet de création d'une cellule de cas complexes, les travaux du groupe « Adolescents » et le projet de mise en place d'une formation de sensibilisation pour gérer les comportements difficiles.

### **B. Le Contrat Social Multipartite (CSM)**

En octobre 2016, 11 Colmariens souffrant de pathologies mentales et suivis par les services de psychiatrie des Hôpitaux de Colmar et Rouffach, se sont engagés dans une démarche CSM, sous la conduite de 2 animateurs.

L'objectif visé était de leur redonner confiance en eux afin qu'ils développent leur propre pouvoir d'agir et qu'ils redeviennent des citoyens à part entière dans la ville.

Dans le cadre d'ateliers de progrès, ils ont ainsi, étape par étape, défini eux-mêmes leurs objectifs individuels et leur capacité à les atteindre, non par obligation institutionnelle mais par désir personnel.

Le CCAS a été le point d'ancrage du groupe et a notamment joué le rôle de facilitateur dans l'organisation des rencontres et l'accès aux lieux de la Cité.

Le CSM a pris fin en juillet 2017 et le bilan est positif. En effet, 8 personnes ont manifesté de réels signes de rétablissement et sont devenues auteurs de leur vie en ayant des projets pour le futur.

#### **La permanence de la CPAM au CCAS**

Par voie de convention, le CCAS accueille dans ses locaux une permanence hebdomadaire de la CPAM, destinée à aider les personnes en difficulté à effectuer les démarches d'accès aux droits : couverture maladie universelle complémentaire, aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, carte de sécurité sociale européenne,...

### **III. Les personnes handicapées**

#### **A. L'aide sociale à l'hébergement (aide légale)**

La demande d'aide sociale est introduite par l'établissement à la demande de la personne handicapée ou de son représentant légal.

Le CCAS vérifie ou complète le dossier familial d'aide sociale puis le transmet au Conseil Départemental pour décision.

En 2017, **41 dossiers** d'aide sociale à l'hébergement ont été traités par le CCAS.

#### **B. L'aide au transport**

Les personnes handicapées domiciliées à Colmar et non imposables peuvent bénéficier de 20 tickets de bus par mois. En 2017, **111 personnes** ont bénéficié de tickets de bus pour un montant de **18 773 €**.

#### **C. L'aide à la compensation du handicap**

Le Fonds de Compensation du Handicap, géré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, est destiné à attribuer des aides financières aux personnes dépendantes, en complément des dispositifs d'aide légale, afin de leur permettre de faire face aux frais restant à leur charge pour la compensation technique de la perte d'autonomie.

Les dossiers sont adressés par la MDPH aux différents partenaires financiers.

En 2017, le CCAS est intervenu en faveur de **9 personnes handicapées** colmariennes à hauteur de **3 250 €**.

## Le soutien aux associations

De nombreuses associations œuvrent sur le territoire de Colmar. Les projets menés par ces structures sont complémentaires à l'action du CCAS et font l'objet, pour certains, d'un soutien financier.

45 dossiers de demande de subventions ont été réceptionnés et instruits. Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, le Conseil d'Administration du CCAS a attribué pour l'année 2017 un montant de **535 000 €** de subventions en direction de **37 associations** qui ont mené 37 projets (dont 4 nouvelles actions) sur le territoire de Colmar, dans les thématiques suivantes : Personnes Handicapées, Santé, Personnes Agées, Aide matérielle et accompagnement social des familles et Insertion sociale et professionnelle (cf tableaux).

Conformément au décret n°2001-495, une convention a été signée avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures à 23 000 €, désignées ci-après :

- Apalib
- Association Pour l'Aide et le Maintien à Domicile (APAMAD)
- Espoir
- La Manne

Par ailleurs, 3 conventions partenariales ont été signées entre le CCAS et les associations suivantes :

- Apalib pour la lutte contre l'isolement,
- Appona pour l'accompagnement global lié au logement (rue de l'Espérance)
- Manne Emploi pour le dispositif secours-emploi

Enfin, considérant que les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) participent par leur activité à la mise à l'emploi d'un public en grande difficulté, le CCAS et Colmar Agglomération ont soutenu financièrement le fonctionnement des associations Manne Emploi et ACCES, à hauteur de l'aide demandée. Par ce partenariat financier, il a été pris en compte que le soutien aux associations relève autant d'un enjeu social que d'une thématique d'insertion économique.

<b>Subventions aux Associations - Année 2017</b>		
<b>Associations</b>	<b>Objet de la subvention</b>	<b>Attributions 2017</b>
Amicale CLAIR MATIN	Aide à la guérison des personnes victimes de l'alcool.	800,00 €
Association Chrétienne de Coordination, d'Entraide et de Solidarité (ACCES) - chantier d'insertion	Accueillir et accompagner vers l'insertion les personnes les plus fragiles : bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, chômeurs de longue durée et de + de 50 ans. Le chantier d'insertion s'organise autour de 3 activités principales qui proposent une large palette de postes de travail.	16 500,00 €  Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 16 500 € Colmar Agglo : 16 500 €
Association "AIDES"	Soutien et accompagnement des personnes vivant avec le VIH/Sida et les hépatites. Actions de prévention et de réduction des risques sexuels en incitant au dépistage et en réalisant des Tests Rapides à Orientation Diagnostique.	1 500,00 €
Association "le Second Souffle" Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) de Colmar	Permettre à des personnes en situation de fragilité de créer des liens sociaux dans un lieu de convivialité en les aidant à s'inscrire dans la vie de la cité par la mise en place d'activités de loisirs, de culture, de voyage avec les autres membres du GEM.	3 000,00 €
Association "Les Restaurants du Cœur du Haut-Rhin"	Apporter assistance aux personnes en difficulté, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale, par toute action contre la pauvreté.	6 000,00 €
Association APALIB'	L'association développe des activités d'animation en direction des seniors permettant de renforcer le lien social et lutter contre l'isolement.	95 000,00 €  Convention financière et convention de partenariat
Association APPUIS - Accueil Prévention Protection Urgence Insertion Sociale	Assurer la prise en charge de toute personne ou famille se trouvant en situation difficile et mettre en œuvre tous les moyens éducatifs leur donnant l'autonomie nécessaire à leur réinsertion dans la société. Soutien au service d'accueil d'urgence.	10 500,00 €

Association ARGILE	Création d'un groupe de paroles "aidants" ouvert au grand public colmarien animé par 2 professionnels, un salarié d'ARGILE et un intervenant extérieur : comment aider un proche en situation d'addiction ? Comment préserver les liens familiaux et amicaux ? Quelle est la bonne distance aidante ?	750,00 €
Association Caritas Alsace - Réseau Secours Catholique	Apporter partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires, tout secours, toute aide, directe, morale ou matérielle. Espace d'accueil St-Martin, St-Vincent et espace Frédéric Ozanam.	13 500,00 €
Association Caroline BINDER - Etablissement LE PORTAIL	Gestion de 20 logements locatifs sur Colmar à destination de personnes et familles en difficulté et engagées dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle.	7 000,00 €
Association Contact Plus	Plateforme d'accueil et d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires de minima sociaux et demandeurs d'emploi de longue durée.	20 000,00 €
Association Cultures du Cœur	Avec le soutien des lieux de culture, mise à disposition via son site web, de places gratuites pour assister à des spectacles ou des événements sportifs. Publics : personnes vulnérables, en situation de précarité, de handicap. L'association a créé un réseau de partenaires sociaux qui peuvent bénéficier de ces places gracieusement à condition qu'elles mobilisent leurs usagers pour assister à la manifestation choisie.	800,00 €
Association Delta Revie	Permettre aux personnes âgées, aux personnes malades, aux personnes handicapées et/ou isolées de rester chez elles en équipant leur domicile d'un appareil de téléassistance relié au SAMU 68.	2 100,00 €
Association des Paralysés de France - Délégation Départementale	Informer et accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches pour l'exercice de leur citoyenneté et leur participation à la vie sociale, économique et culturelle de Colmar.	2 500,00 €

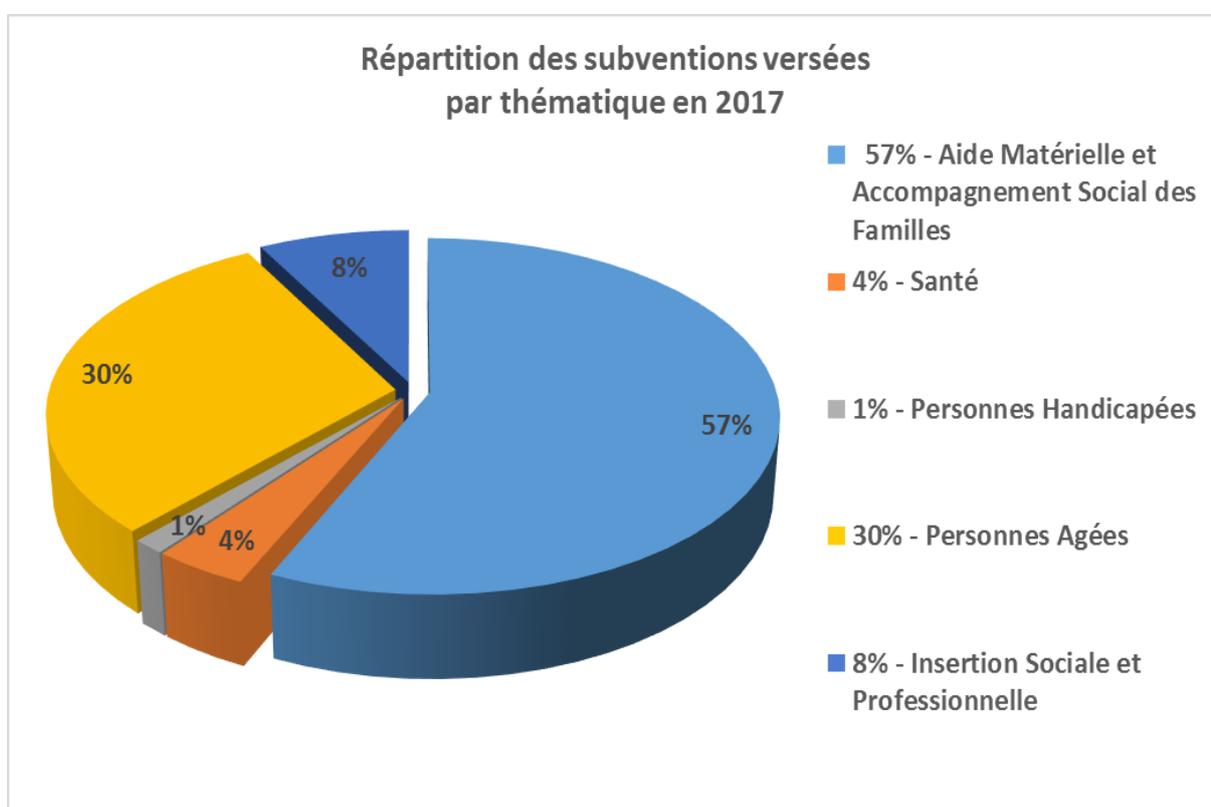
Association des Paralysés de France 68 : Institut d'Education Motrice les Acacias - Groupe Majeurs	Soutien au projet « séjour à Barcelone » du 14 au 18 mai 2017, porté par 8 jeunes majeurs handicapés moteurs dont 2 Colmariens. Mises en place d'actions d'autofinancement, utilisation des réseaux sociaux pour la mise en ligne d'une cagnotte, participation associative et participation familiale. Le handicap moteur est un facteur supplémentaire qui génère des surcoûts pour les déplacements, pour l'hébergement et nécessite un encadrement adapté.	400,00 €
Association des Secouristes Français - Croix Blanche Colmar	Formation aux gestes de premiers secours pour tout public. Formation continue des secouristes actifs. Mise en place de postes de secours lors de manifestations sportives et culturelles. Poste bénévole à la fête de Noël des personnes âgées.	2 200,00 €
Association ESPOIR	Hébergement, accueil et accompagnement social des personnes sans domicile fixe au CHRS Urgence Schœlcher (abri de nuit et accueil de jour) 38 rue de Turckheim, 365 jours par an.	165 000,00 € Convention financière
Association France Alzheimer Haut-Rhin	Aide et soutien aux familles qui ont en charge un malade à domicile.	1 000,00 €
Association Groupe des Aphasiques de Colmar et Environs	Aider les aphasiques de Colmar et environs à sortir de leur isolement. Informer et résoudre les problèmes administratifs.	150,00 €
Association Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie "JALMALV"	Accompagner des malades en fin de vie et des personnes en deuil à l'hôpital, en institution et à domicile.	3 100,00 €
Association La Banque Alimentaire du Haut-Rhin (BA 68)	Contribuer à apporter une réponse face à l'urgence des problèmes de la faim dans le Haut-Rhin par la collecte et la redistribution de surplus et de dons alimentaires.	1 500,00 €
Association La CIMADE 68 - Equipe de Colmar	Accueil, information et orientation des personnes étrangères en fonction de leurs demandes.	500,00 €

Association La Croix Rouge Française Délégation locale	La Croix Rouge est l'auxiliaire des pouvoirs publics. Elle est partenaire du SAMU Social au niveau départemental et effectue les Maraudes du 1er novembre au 30 mars à Colmar, dans le cadre du dispositif d'urgence hivernal.	8 500,00 €
Association LA MANNE Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail	Aide alimentaire en direction des plus démunis.	72 500,00 € convention financière
Association La Société des Amis des Aveugles et Malvoyants du Haut-Rhin (SAAM68)	Aide morale, matérielle, administrative et financière aux personnes aveugles et malvoyantes et à leurs familles proches.	1 500,00 €
Association Le Réseau Santé de Colmar	Soutien à l'organisation d'une manifestation intitulée "Parcours du cœur", qui s'est déroulée le dimanche 14 mai 2017 aux étangs d'Ingersheim. Cette journée vise à promouvoir l'activité physique régulière, auprès des adultes et des enfants, pour prévenir les maladies cardiovasculaires. Action réalisée en partenariat avec des associations sportives de Colmar et de Colmar Agglomération. Diverses activités ont été proposées au grand public.	300,00 €
Association Le Secours Populaire Français - Fédération du Haut-Rhin	Accueil, écoute, accompagnement des plus démunis, aide d'urgence. Libre-service alimentaire de la solidarité, accès à la culture, aux loisirs, aux sports et aux vacances. Actions de solidarité.	5 500,00 €
Association Les Bouchons de l'Espoir	Récolter les bouchons plastiques, les trier et les acheminer en les vendant à un recycleur établi en Belgique. Le bénéfice de cette vente est reversé à l'Association Régionale d'Action Médicale (ARAME). L'ARAME est présidée par le Professeur LUTZ en charge du service des enfants atteints de cancer à l'hôpital de Hautepierre de Strasbourg.	1 000,00 €
Association Manne Emploi	Association intermédiaire qui embauche les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Manne Emploi facilite leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux, à disposition des entreprises ou des particuliers.	6 250,00 € Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 6 250 € Colmar Agglo : 6 250€ Convention de partenariat pour le dispositif Secours Emploi

Association Mouvement ATD Quart Monde - Délégation Alsace	Promotion des familles les plus démunies pour favoriser leur participation à la vie de la société. Information et sensibilisation de la société.	1 200,00 €
Association pour la Gestion d'un Vestiaire Communautaire	Gestion par des bénévoles d'un magasin de vêtements, chaussures et linge provenant de dons en nature.	800,00 €
Association pour la Promotion des Populations d'Origine Nomade d'Alsace - APPONA	Poursuite de l'accompagnement social mené par APPONA auprès des 39 ménages résidant rue de l'Espérance à Colmar.	5 000,00 € Convention avec la Ville, Pôle Habitat et le CCAS sur cette action CCAS : 5 000 € Ville : 10 000 € Pôle Habitat : 3 000 €
Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile "APAMAD"	L'association accompagne et favorise le maintien à domicile des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité. Par l'aide apportée dans les actes de la vie quotidienne, elle permet d'assurer la continuité de la prise en charge et du service, et d'apporter des solutions aux aidants familiaux.	65 000,00 € Convention financière
Association SOS Amitié Haut-Rhin	Service d'aide à la personne par l'écoute téléphonique : écoute ouverte à toute personne en état de détresse morale ou psychique, dans l'anonymat et la non directivité.	1 000,00 €
Association Suicide Ecoute Prévention Interventions auprès des Adolescents (SEPIA)	Interventions auprès de tout jeune en situation de détresse qui souhaite être aidé ou tout parent qui est inquiet pour son adolescent. Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) au centre ville de Colmar pour les publics âgés de 11 à 24 ans, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h/19h. Gestion d'un numéro vert 24h/24.	7 200,00 €
Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées (ASFMR)	Accueil, écoute et accompagnement des familles, avant, pendant ou après une rupture. Reconnaissance de la famille, de parent seul ou famille recomposée.	5 000,00 €
Association Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail (UNIAT) Section Colmar et Environs	Regrouper, informer, conseiller et défendre les personnes invalides, accidentées du travail, handicapées et retraitées.	450,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>535 000,00 €</b>

Le rôle du CCAS ne se limite pas au seul aspect financier. De nombreux contacts sont noués tout au long de l'année avec les associations relevant du champ de compétence du CCAS. Ce travail de terrain permet tout à la fois de consolider les liens entre le CCAS et un réseau associatif très diversifié et d'évaluer la capacité des associations à réaliser des actions et à rendre un service de qualité aux Colmariens.

Le CCAS veille au traitement équitable de toutes les associations, quelles que soient leur taille et la thématique traitée. Il soutient de nombreuses associations qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles (ou avec très peu de salariés), ce qui témoigne de la vitalité de nos concitoyens à s'engager activement dans la vie de la Cité. Le CCAS travaille également en complémentarité avec des associations qui comptent de nombreux professionnels confirmés et compétents, dans le cadre de partenariats formalisés ou non.



## Perspectives 2018

### **Action sociale**

- Poursuite et fin de l'action collective sport-santé
- Portage juridico-financier du Programme de Réussite Educative
- Mise en place d'une supervision d'équipe
- Développer l'accueil de proximité

- Développer les supports de l'accompagnement budgétaire
- Communiquer sur les priorités de l'aide alimentaire

## **Santé**

- Création d'une cellule de cas complexes
- Organisation d'une formation de sensibilisation pour gérer les comportements difficiles
- Organisation d'une conférence-débat sur le dépistage précoce des troubles psychiques chez l'adolescent et l'hyperactivité.